

Des objectifs de production pour un tiers des propriétaires

En 2012, 1,1 million de propriétaires forestiers d'au moins un hectare ont la charge d'entretenir 9,6 millions d'hectares de forêt.

La structure de ces propriétés a peu évolué depuis 1999. Les propriétaires de 25 hectares ou plus détiennent la moitié des surfaces forestières et assurent les trois quarts de la commercialisation de bois à des professionnels. Un tiers des propriétaires mentionnent la production de bois dans leurs principaux objectifs.

Les outils de développement forestier se diffusent progressivement, en particulier auprès des petits propriétaires.

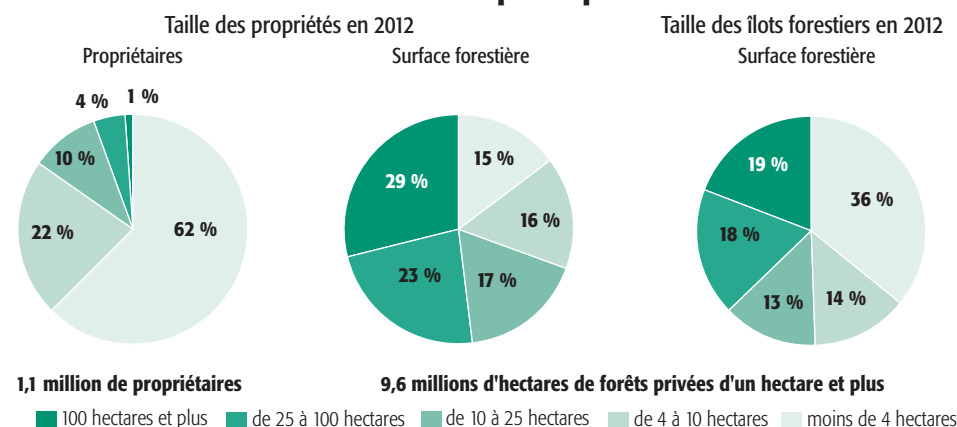
En 2012, 1,1 million de propriétaires privés d'au moins 1 hectare de forêt se partagent 9,6 millions d'hectares de forêt. La taille de leur propriété est très hétérogène, 62 % d'entre elles ont une superficie comprise entre 1 et 4 hectares. Ces petites propriétés ne couvrent toutefois que 15 % de la superficie boisée. À l'autre extrême, 5 % des propriétés sont des domaines de plus de 25 hectares et 1 % de plus de 100 hectares. À elles seules, les propriétés de plus de 25 hectares recouvrent plus de la moitié de la superficie en forêt privée (29 % pour les plus de 100 ha).

Une propriété forestière souvent morcelée

Avec 5,2 millions d'ensembles boisés d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire, d'une surface moyenne de 1,8 hectare, la

forêt privée reste morcelée : 93 % de ces « îlots » font moins de 4 hectares, les trois quarts moins de 1 hectare. Un tiers (36 %) de la surface des forêts privées est ainsi constituée d'îlots d'au plus 4 hectares. Ce morcellement est globalement équivalent à celui observé en 1999. Le morcellement des propriétés peut constituer un frein à l'exploitation sylvicole. En 2012, toutefois, seuls 4 % des propriétaires déclarent souhaiter acheter d'autres surfaces forestières pour réduire le morcellement de leur propriété. 13 % souhaitent s'agrandir pour d'autres motifs, principalement pour accroître leur patrimoine. À l'inverse, 8 % des propriétaires envisagent de vendre une de leurs parcelles, les raisons invoquées étant très diverses : difficultés d'exploitation (24 % d'entre eux), enclavement des îlots (15 %), besoin de revenu (13 %), offre d'un voisin (12 %), autres raisons (36 %).

Les propriétaires de 25 hectares et plus de forêt détiennent 52 % des surfaces Les îlots forestiers de 25 hectares et plus représentent 40 % des surfaces

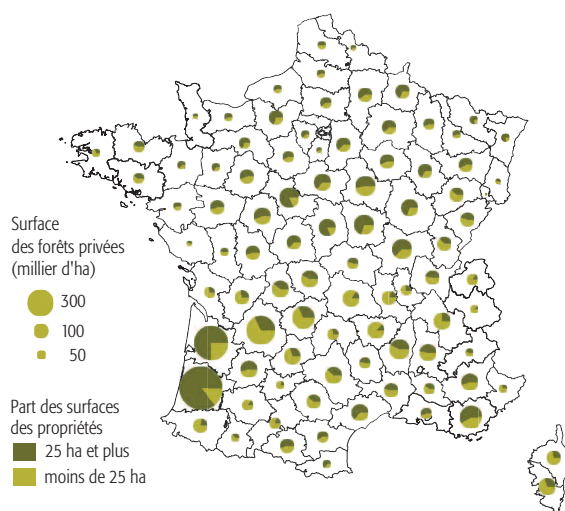


Plus de sociétés civiles immobilières qu'en 1999

En 2012, les propriétaires de forêt privée de plus de 1 hectare sont à 94 % des personnes physiques, principalement en nom propre mais aussi en communauté matrimoniale ou en indivision ou copropriété. Les autres propriétaires (6 %) sont des personnes morales, le plus souvent des sociétés civiles immobilières (groupement forestier, groupement foncier agricole ou rural...). Le nombre de propriétaires en nom propre s'est accru depuis 1999 (73 % en 2012 contre 66 % en 1999), comme celui des sociétés civiles (5 % contre 3 %), au détriment

Source : Agreste - Enquête sur la structure de la propriété privée en 2012

La forêt privée : surtout en Aquitaine



Source : Agreste - Enquête sur la structure de la propriété privée en 2012

Pour en savoir plus...

■ « Enquête sur la structure de la forêt privée en 1999 - La forêt privée morcelée » Agreste primeur n° 90 avril 2001

■ « Structure de la propriété forestière privée en 1999 » Agreste Chiffres et données n° 144 novembre 2002

Consultez le site Internet du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

➤ des communautés matrimoniales et des indivisions ou copropriétés (20 % contre 31 %). La surface détenue par les sociétés civiles immobilières s'est accrue depuis 1999 (21 % contre moins de 15 %). Les propriétaires en nom propre détiennent 56 % de la surface forestière privée, soit une part équivalente à celle de 1999, la surface moyenne détenue ayant diminué (6,5 ha en 2012 contre 7,3 en 1999). Les communautés matrimoniales et les indivisions ou copropriétés ne détiennent plus que 19 % de la surface forestière privée en 2012 (28 % en 1999).

Les propriétaires : plutôt des hommes et souvent des agriculteurs

Concernant les seuls propriétaires en nom propre ou en communauté

matrimoniale (84 % des propriétaires et 63 % des surfaces), un tiers exercent une activité ou exerçaient leur dernière activité professionnelle dans le secteur agricole (56 % sont retraités au moment de l'enquête), 21 % sont ou ont été employés, 20 % patrons de l'industrie et du commerce (hors sylviculture), profession libérale ou cadres supérieurs, 11 % cadres moyens ou ouvriers qualifiés. Ils ne sont que 2 % issus du secteur sylvicole. Ce sont des hommes pour 70 % d'entre eux. Les propriétaires forestiers privés sont plutôt âgés : 64 ans en moyenne, 40 % d'entre eux ayant entre 60 et 75 ans, et 23 % ayant plus de 75 ans. Globalement, les propriétaires sont localisés à proximité de leur forêt. Leur résidence principale ou secondaire est située à moins d'une heure de transport pour 89 % d'entre eux. Plus de la moitié des propriétaires (61 %) résident dans des communes de moins de 2 000 habitants : la taille de leur propriété (7,8 ha en moyenne) est proche de celle de l'ensemble des propriétaires. Seuls 2 % résident à Paris ou en petite couronne et disposent de propriétés avec des surfaces très nettement supérieures à la moyenne (27 ha).

Un lien affectif avec la forêt

66 % des propriétaires forestiers privés déclarent que l'attachement affectif constitue l'une de leurs deux principales attentes vis-à-vis de leur forêt. Ils sont 35 % à mentionner, parmi ces attentes, la constitution d'un patrimoine et 34 % la production de bois. Les autres attentes (préservation de la biodiversité, territoire de chasse)

sont moins fréquemment citées (11 % chacune). La recherche d'un avantage fiscal est rarement mentionnée et concerne davantage les gros propriétaires (1 % des propriétaires mais 4 % des surfaces). 8 % des propriétaires (représentant 6 % des surfaces) déclarent n'avoir aucune attente vis-à-vis de leur forêt. Cette échelle dans les attentes est aussi liée à la taille des propriétés. Si l'attachement est toujours majoritairement cité, les propriétaires de plus de 100 hectares citent plus fréquemment le patrimoine (47 % d'entre eux), la production (44 %), la chasse (18 %), un avantage fiscal (10 %).

L'implication dans les circuits de développement forestier augmente avec la taille

La moitié des propriétaires déclarent se charger eux-mêmes de la gestion sylvicole et/ou de celle des travaux forestiers et 21 % se font aider par un membre de la famille (qu'ils participent eux-mêmes ou non à la gestion). 7 % utilisent les services rémunérés d'un expert forestier ou d'une autre personne qualifiée en gestion forestière, 11 % adhèrent à une organisation professionnelle forestière ou à un organisme de gestion en commun (coopérative forestière, groupement de producteurs forestiers). Ces proportions sont nettement supérieures pour les propriétaires de plus de 25 hectares (respectivement 39 % et 47 %). Au total, 60 % des propriétaires déclarent gérer directement ou indirectement leur forêt (86 % pour les propriétaires de plus de 25 ha). La recherche d'information ou le recours à une aide extérieure restent aussi largement liés à la taille de la propriété. Les petits propriétaires (moins de 25 ha) sont ainsi moins nombreux à avoir reçu des conseils non rémunérés de la part de techniciens du CRPF ou d'autres organismes (chambre d'agriculture notamment) au cours des cinq dernières années : 7 % contre 30 % pour les propriétaires de plus de 25 hectares. Seuls 4 % déclarent avoir suivi une formation à la gestion forestière (24 % pour les propriétaires de plus de 25 ha). Leur accès à l'information a toutefois nettement augmenté par rapport à 1999 : en 2012, 13 % déclarent participer « souvent » ou « rarement » à des réunions d'information forestière et 29 % lisent

7 % de propriétaires personnes morales détiennent 26 % de la surface

Répartition des propriétés selon leur statut juridique

	1999			2012		
	Propriétaires millier	Surface 1 000 ha	Surface moyenne ha	Propriétaires millier	Surface 1 000 ha	Surface moyenne ha
Personne physique en nom propre	739	5418	7	829	5393	7
Communauté matrimoniale	168	1099	7	116	680	6
Indivision ou copropriété	175	1628	9	111	1118	10
Ensemble des personnes physiques	1 082	8 145	8	1 055	7 191	7
Groupement forestier	10	1 125	110	12	1 338	112
Autre société civile immobilière	30	604	20	44	643	14
Autre personne morale				17	466	28
Ensemble des personnes morales	40	1 730	43	73	2 447	33
Ensemble des propriétaires	1 122	9 875	8,8	1 129	9 637	8,5

Champ : France métropolitaine. Propriétés forestières privées de 1 hectare ou plus.

Source : Agreste - Enquête sur la structure de la propriété privée en 1999 et 2012



> des revues techniques. Ils n'étaient que 7 % et 19 % en 1999.

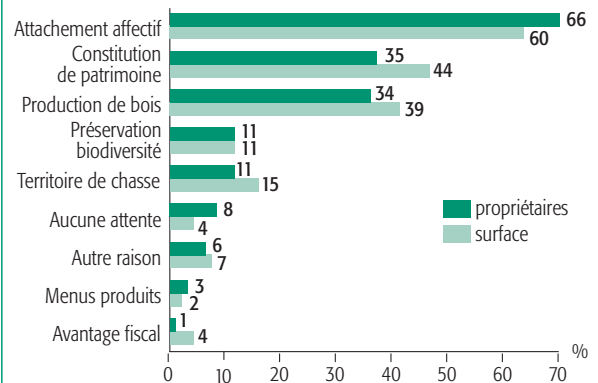
Documents de gestion : 6 % des propriétaires, 42 % des surfaces

Les documents de gestion forestière ont été mis en place pour rationaliser les pratiques sylvicoles, en vue d'une meilleure production de bois. Ils sont élaborés en relation avec les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF). Il en existe trois types : le plan simple de gestion (PSG) obligatoire à partir de 25 hectares de forêt (ou facultatif à partir de 10 ha), le règlement type de gestion (RTG) pour les propriétaires adhérant à un organisme de gestion en commun, le code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) conçu pour les propriétaires de petites surfaces. 6 % des propriétaires, détenant 42 % de la surface

forestière, déclarent avoir au moins un document de gestion (PSG, RTG ou CBPS). Un tiers d'entre eux, soit 2 % des propriétaires, détiennent une certification de gestion durable, souvent programme européen des forêts certifiées (PEFC). Ce sont en général de grands propriétaires, leur surface moyenne est de 100 hectares. La certification porte sur la quasi-totalité de leur surface et concerne 2,4 millions d'hectares, soit le quart de la surface forestière privée française. 4 % des propriétaires déclarent avoir un PSG : avec une surface moyenne en propriété de 93 hectares, ils détiennent 40 % de la surface forestière et assurent 70 % des ventes de bois aux professionnels effectuées au cours des cinq dernières années. Ces unités détiennent 90 % des surfaces d'un seul tenant de plus de 25 hectares.

La forêt : un lien affectif, une constitution de patrimoine et une production de bois

Principales attentes des propriétaires concernant leur forêt



Champ : France métropolitaine. Propriétés forestières privées de 1 hectare ou plus.

Note de lecture : les pourcentages ne sont pas cumulables. 66 % des propriétaires ont déclaré l'attachement affectif parmi leurs deux principales attentes, ils détiennent 59 % de la surface en forêt.

Source : Agreste - Enquête sur la structure de la propriété privée en 2012

Une diffusion des outils de développement forestier auprès des petits propriétaires

Taille de la propriété	1999			2012		
	Moins de 25 ha	25 ha et plus	Total	Moins de 25 ha	25 ha et plus	Total
Propriétaires (millier)	1 049	69	1 118	1 069	59	1 128
dont propriétaires (%)						
adhérant à une organisation professionnelle (syndicat, cetef...)	4	28	5	6	38	7
adhérant à organisme de gestion en commun (coopérative...)	3	21	4	4	26	5
utilisant les services rémunérés :						
- d'un expert forestier libéral	1	14	2	2	17	3
- d'une autre personne qualifiée en gestion forestière	2	14	3	4	26	5
ayant reçu les conseils non rémunérés :						
- d'un technicien du CRPF	-	-	-	5	25	6
- d'une autre technicien (chambre d'agriculture...)	-	-	-	2	5	2
ayant suivi une formation à la gestion forestière (FOGEFOR, autre)	-	-	-	4	24	5
allant souvent à des réunions d'information forestière	1	11	2	4	24	5
allant rarement à des réunions d'information forestière	5	25	6	9	23	10
lisant souvent des revues ou bulletins techniques forestiers	6	23	7	11	48	13
lisant rarement des revues ou bulletins techniques forestiers	14	40	16	18	23	19

Champ : France métropolitaine. Propriétés forestières privées de 1 hectare ou plus (hors propriétaires résidents à l'étranger).

Note de lecture : données non cumulables, un même propriétaire peut adhérer à un syndicat, à une coopérative et participer à des réunions.

Source : Agreste - Enquête sur la structure de la forêt privée en 1999 et 2012

28 millions de m³ de bois récoltés par an

■ Entre 2008 et 2012, les propriétaires de plus d'un hectare de forêt ont déclaré avoir récolté 28 millions de m³ de bois par an en moyenne : 22,1 millions ont été vendus à des professionnels¹, le reste étant vendu directement à des particuliers (1,1 million de m³) ou auto-consommé (5,2 millions de m³).

■ Les ventes aux professionnels sont très concentrées sur le territoire : 51 % en Aquitaine (près de 40 % pour le seul département des Landes). Les autres principales régions de ventes sont le Centre (7 % des ventes), la Bourgogne et Rhône-Alpes (5 % chacune), la Champagne-Ardenne et le Limousin (4 % chacune).

■ 92 % des volumes vendus sont constitués de bois d'œuvre et d'industrie. Le reste comprend le bois pour bûches (7 %, dont un tiers réparti entre l'Aquitaine, le Centre et la Bourgogne) et le bois pour plaquettes (2 %).

■ Les ventes directes et l'autoconsommation sont réparties de façon plus homogène entre les régions. Les volumes les plus importants sont en Rhône-Alpes (12 %) et en Aquitaine (11 %), puis en Bourgogne (9 %), Auvergne et Midi-Pyrénées (8 % chacune), Centre, Franche-Comté et Limousin (6 % chacune).

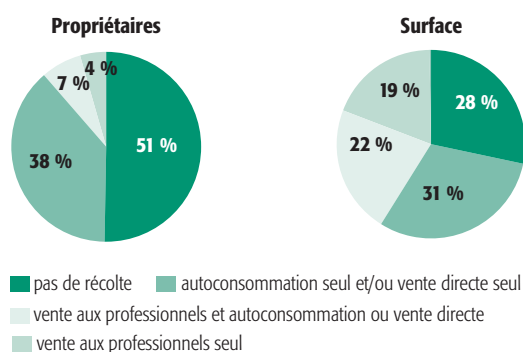
1. Ce volume est légèrement inférieur à la récolte de bois commercialisée par l'ensemble des propriétaires privés telle qu'on peut l'estimer à partir de l'enquête annuelle de branche exploitation forestière du SSP, après déduction des volumes issus des forêts publiques (Office national des forêts) : 24,5 millions de m³ en moyenne par an entre 2008 et 2012. Ces écarts peuvent notamment s'expliquer par le champ plus réduit de l'enquête de 2012 (propriétés de plus de 1 ha) et par la connaissance imparfaite qu'ont certains propriétaires privés de l'exploitation commerciale de leur forêt.

> La moitié des propriétaires a récolté du bois au cours des cinq dernières années

Près de la moitié des propriétaires déclarent avoir récolté du bois au

11 % des propriétaires, possédant 40 % des surfaces, ont vendu du bois à des professionnels au cours des cinq dernières années

Propriétaires et surface selon la destination de la récolte



Champ : France métropolitaine. Propriétés forestières privées de 1 hectare ou plus.

Source : Agreste - Enquête sur la structure de la propriété privée en 2012

cours des cinq dernières années. Les trois quarts d'entre eux (77 %) n'ont utilisé ce bois que pour eux-mêmes (auto-consommation) ou l'ont vendu directement à des particuliers. La quasi-totalité (96 %) a moins de 25 hectares. 11 % des propriétaires ont vendu du bois à des professionnels, ils détiennent près de 40 % de la surface en forêt. Les propriétaires de plus de 25 hectares sont un tiers à commercialiser du bois auprès de professionnels. Ils représentent les trois quarts des ventes aux professionnels avec 34 % des surfaces en forêt. Le renouvellement des peuplements reste limité : les plantations effectuées au cours des 5 dernières années ont concerné 4 % des propriétaires et 2 % de la surface totale en forêt. Parmi ceux ayant effectué une coupe rase (9 % des propriétaires), un quart d'entre eux ont replanté, les autres s'étant pour la plupart contenté de régénération naturelle.

Un potentiel insuffisamment exploité pour un tiers des propriétaires

Un tiers de l'ensemble des propriétaires, représentant un tiers de la surface forestière, considèrent que le potentiel de leur forêt n'est pas suffisamment exploité. La première raison invoquée est le manque de temps ou de connaissance du marché (42 %), puis les difficultés d'accès ou l'absence de desserte (25 %). Mais 16 % déclarent poursuivre un autre objectif que la seule production de bois (maintien de la biodiversité, espace de loisir, territoire de chasse). Seuls 8 % mentionnent un prix du bois insuffisant, même si ce motif est le premier invoqué par les propriétaires de 100 hectares et plus.

Françoise Le Jeannic

SSP - bureau des statistiques structurelles environnementales et forestières

Des surfaces totales de forêt privée entre 10 et 12 millions d'hectares selon les sources

■ Le cadastre permet de recenser l'ensemble des parcelles en forêt déclarées aux centres des impôts par leur propriétaire. Cette source a été mobilisée comme base de sondage pour l'enquête sur la forêt privée de 2012.

■ Le cadastre n'est toutefois qu'imparfaitement mis à jour : la surface de forêt des propriétaires d'au moins un hectare de forêt privée dans un même département est ainsi estimée à 9,6 millions d'hectares à partir de l'enquête 2012, contre 8,3 millions d'hectares à partir du cadastre. Compte tenu des liens observés entre les superficies connues au cadastre et celles réellement déclarées à l'enquête, les superficies des propriétaires ayant déclaré moins de 1 hectare aux impôts peuvent être estimées à environ 0,7 million d'hectares. L'extrapolation de la surface de la forêt privée, à partir des déclarations des propriétaires à l'enquête de 2012, conduirait donc à retenir une estimation de 10,3 millions d'hectares au total de surface forestière privée.

■ D'autres sources conduisent à des ordres de grandeur légèrement supérieurs, s'expliquant en large partie par des différences de concepts ou de mode de recueil de l'information. Ainsi, la mesure de la surface en forêt privée issue des observations directes d'enquêteurs dans le cadre de l'enquête annuelle du SSP sur l'utilisation du territoire (Teruti-Lucas-Agrete) et après déduction de la surface en forêt publique (Office national des forêts) conduit à retenir un ordre de grandeur de 11,2 millions d'hectares en 2012. Les données de l'Inventaire Forestier National de l'IGN conduisent, pour leur part, à estimer la surface forestière privée à 12,4 millions d'hectares, en moyenne entre 2008 et 2012. Ces observations comptabilisent en forêt des surfaces d'au moins un demi-hectare et ayant au moins 10 % de couverture par des arbres pouvant atteindre à maturité plus de 5 mètres de haut. Elles incluent de ce fait des surfaces qui ne sont pas toujours répertoriées comme des forêts par le cadastre.

Méthodologie de l'enquête

■ L'enquête sur la structure de la forêt privée en 2012 fait suite à une enquête antérieure menée en 1999. La forêt privée est ici définie comme la forêt détenue par des personnes physiques ou morales privées ou par des organismes publics hors régime forestier.

■ L'enquête a été réalisée par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPFP) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire. Elle a été conduite en face-à-face auprès d'un échantillon de 6 000 propriétaires de forêt privée, en métropole et, pour la première fois en 2012, dans trois départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique et Réunion) par les services régionaux

d'information statistique et économique des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf).

■ La base de sondage étant le cadastre (mis à jour en 2009), les propriétaires de forêts n'ayant déclaré aucune forêt à l'administration des impôts ne peuvent pas être dénombrés. L'unité statistique est le propriétaire d'une surface totale en forêt d'au moins 1 hectare dans un département, détenue soit en indivision, soit en copropriété ou soit en propriété seule. L'échantillon est stratifié par département, catégorie juridique (personne morale ou physique) et taille de superficie en forêt. Les taux de sondage varient selon la taille de la propriété, de l'exhaustivité pour les propriétés de 500 hectares et plus, au 1/1 500 pour les propriétés de 1 à 4 hectares. L'enquête assure une bonne représentativité des résultats régionaux.